

Théologie des ministères

Décisions adoptées au Synode des 30 et 31 janvier 2026

Table des matières

I Missions et ministères de l'Église	3
Décision 1 Les ministères dans l'EERV.....	3
Décision 2 Le ministère pastoral.....	3
Décision 3 Le ministère diaconal	3
Décision 4 Le ministère spécialisé.....	3
Décision 5 Le ministère de gouvernance	4
Décision 6. Le ministère local	4
Décision 7. Tableau des missions.....	5
II Vocation et institution	8
Décision 8. Consécration, reconnaissance, accueil	8
Décision 9. Passerelles entre ministères	9
Décision 10. Délégations pastorales	9
Décision 11. Délégations diaconales.....	9
III Politique ecclésiale en matière de ressources humaines	9
Décision 12. Équipes ministérielles.....	9
Décision 13 Soutien aux membres des conseils paroissiaux.....	10

I Missions et ministères de l’Église

Décision 1 Les ministères dans l'EERV

L'EERV reconnaît 5 ministères :

- Le ministère pastoral
- Le ministère diaconal
- Le ministère spécialisé
- Le ministère de gouvernance
- Le ministère local

Le titre de ministre est porté par les personnes exerçant un ministère pastoral, diaconal ou spécialisé.

Lors des répartitions dans les conseils et au Synode, le nombre de ministres inclut les personnes exerçant un ministère spécialisé.

Décision 2 Le ministère pastoral

Le ministère pastoral s'entend au sens des art 169 et 176 du RE actuel.

Décision 3 Le ministère diaconal

Le ministère diaconal s'entend au sens des art 169bis et 177 du RE actuel en modifiant l'art 177 a) : Être au bénéfice d'une formation professionnelle de niveau CFC ou supérieur, suivi d'une expérience professionnelle significative.

Décision 4 Le ministère spécialisé

Le ministère spécialisé est exercé par des personnes qui ont reçu vocation de mettre leurs expériences professionnelles et compétences au service de l'activité et de la mission de l’Église.

Il s'entend au sens des arts. 170 et 184 du RE actuel en modifiant l'art 184 b : Être au bénéfice d'une formation professionnelle de niveau CFC ou supérieur et faire valoir une expérience professionnelle utile à la fonction de 3 ans, au minimum.

Bureau du Synode

Un temps d'immersion peut être demandé par l'ORH avant l'engagement.

En cours d'emploi dans le ministère, il suivra une formation en théologie reconnue par l'EERV et partiellement la formation initiale professionnelle requise. Selon le parcours du candidat, évalué par l'ORH, avec consultation de Cèdres Formation, la formation en théologie peut être exigée avant l'engagement.

Les personnes engagées dans un ministère spécialisé portent le titre de ministres spécialisés suivi de la mention de sa spécificité ou du champ de sa mission.

Décision 5 Le ministère de gouvernance

Le ministère de gouvernance est exercé par les délégués au Synode, les personnes élues dans un conseil institué par le RE ou désignées pour siéger au comité d'un pôle.

Décision 6. Le ministère local

Le ministère local comprend plusieurs fonctions selon les charismes et les compétences reconnus dans les lieux d'Église :

- Officiant du culte
- Musicien d'Église
- Catéchète
- Moniteur
- Responsable de groupes
- Visiteur
- Responsable d'accueil d'un lieu
- ...

Les personnes qui portent le ministère local peuvent être bénévoles ou rétribuées.

Décision 7. Tableau des missions

Toutes les missions de l'Église relèvent du sacerdoce universel.

Le tableau qui suit distingue les ministères qui sont prioritairement responsables d'une mission et les ministères qui portent aussi cette mission

Dans ce tableau, l'ordre des verbes n'implique pas nécessairement une priorité ni une chronologie.

Mission	Déclinaison de la mission	Relevant de la responsabilité de	Portée, en fonction des compétences, charismes et des lieux, par
Proclamer	Dire ou annoncer la Parole dans des cadres variés, de manière claire, cohérente, pertinente et engagée.	Ministres	Ministère local
	Interpréter les Écritures et, à leur lumière, le monde, en tenant compte de la réalité sociale et existentielle des auditeurs.	Pasteur	Diacre, ministre spécialisé et ministère local
	Prêcher, administrer les sacrements, présider les cultes et des actes ecclésiastiques.	Pasteur	Diacre, ministre spécialisé et officiant du culte
Témoigner	Promouvoir le partage communautaire et personnel de ce que Dieu a fait et fait dans nos vies et pour le monde.	Ministres	
	Exhorter à la liberté et à la responsabilité de tout fidèle.	Ministres	Ministère local
	Veiller à la contextualisation du témoignage dans le respect de la liberté des convictions de chacun.	Ministres	
Célébrer	Rassembler devant Dieu pour l'écoute et le partage de la Parole, louer, prier, intercéder, rendre grâce, célébrer la liturgie et les sacrements.	Ministres	Ministère de gouvernance, ministère local

Bureau du Synode

	Répondre à l'appel de Dieu pour nourrir la foi en communauté et partager l'œuvre du Christ crucifié et ressuscité.	Ministres	
	Élaborer et proposer la liturgie comme une expérience commune devant Dieu.	Pasteur	Diacre, Ministre spécialisé et ministère local
	Organiser la vie cultuelle en paroisse.	Ministère de gouvernance	
Former	Édifier la foi personnelle et communautaire et stimuler la réflexion sur la foi chrétienne pour tendre vers une foi mûrie, partagée par toutes et tous.	Pasteur	Diacre et ministre spécialisé
	Accompagner en proposant une formation pour chaque âge de la vie et pour toutes les formes d'engagements en Église.	Ministres, ministère de gouvernance	Ministère local
	Accompagner celles et ceux qui se forment dans les lieux de formation institutionnellement reconnus.	Ministère de gouvernance	
Servir	Être à l'écoute des besoins et des aspirations profondes de l'humain et de la société, en affirmant ce qui fonde la foi de l'Église et la met en route.	Ministres, ministère de gouvernance, ministère local	
	Prendre soin des personnes marginalisées et vulnérables et exercer une vigilance sur les possibles risques sociaux, et politiques.	Diacre	Pasteur, ministre spécialisé, ministère local et ministère de gouvernance
	Prendre soin de la Création, promouvoir une transition intérieure et des modes de vie responsables qui préservent le Vivant sous toutes ses formes.	Diacre et ministre spécialisé	Pasteur, ministère local et ministère de gouvernance
	Être présent dans les pôles et les	Ministre	Pasteur et diacre

Bureau du Synode

	institutions (hôpitaux, rue, écoles, prisons, EMS, CSP, milieux migratoires, ...) dans les communes, instances politiques et associatives ; plateformes digitales et internes.	spécialisé	
Rencontrer	Accueillir l'autre inconditionnellement et se laisser rencontrer.	Ministres, ministère de gouvernance et ministère local	
	Partager la gratuité et la liberté offertes en Christ.	Ministres, ministère de gouvernance et ministère local	
Discerner	Se laisser éclairer par le Saint-Esprit qui souffle tant dans l'Église qu'en dehors d'elle.	Ministres, ministère de gouvernance	Ministère local
	Cultiver un esprit critique et de veille sur la foi, la société, l'Église et soi-même.	Ministère de gouvernance et pasteur	Diacre et ministre spécialisé, ministère local
	Adresser appel, reconnaître les vocations, les charismes, les compétences et les accompagner.	Ministère de gouvernance ministres	Ministère local
	Évaluer et prioriser les actions menées dans le cadre de la mission de l'Église, opérer les ajustements nécessaires.	Ministère de gouvernance	Ministres, ministère local
	Déterminer ce qu'il faut soutenir et ce à quoi il convient de renoncer.	Ministère de gouvernance	Ministres
Relier	Créer et soigner le lien entre individus, rassembler une communauté solidaire et plurielle reliée à Dieu et à sa Parole.	Ministres	Ministère de gouvernance, Ministère local
	Favoriser le dialogue œcuménique, interreligieux, interculturel, intergénérationnel.	Ministres et ministère de gouvernance	

	Nourrir la communion dans la pluralité de notre Église.	Ministère de gouvernance	Ministres et ministère local
	Fédérer les pôles et les ministères dans l’Église.	Ministère de gouvernance	Ministres
Incarner	Vivre la foi en acte, dans une posture à la fois habitée et ouverte au monde.	Ministres, ministère de gouvernance et ministère local	
	Cultiver une vie de foi nourrie par l’Évangile pour en être les témoins visibles aujourd’hui.	Ministres, ministère de gouvernance et ministère local	
	Articuler parole et action dans une cohérence spirituelle communautaire.	Ministres, ministère de gouvernance et ministère local	

II Vocation et institution

Décision 8. Consécration, reconnaissance, accueil

Les ministères pastoral et diaconal sont consacrés (ou agrégés).

L'EERV peut radier un ministre consacré du rôle de pasteur ou diacre sur décision de la Commission de consécration et d'agrégation. Un ministre consacré peut demander à être rayé du rôle.

Le ministère spécialisé est reconnu après validation de la Commission de consécration et d'agrégation lors d'un culte synodal.

Les personnes en charge d'un ministère de gouvernance sont installées lors d'un culte dans le lieu d'Église concerné.

Bureau du Synode

Les personnes en charge d'un ministère local sont accueillies lors d'un culte dans le lieu d'Église concerné.

Décision 9. Passerelles entre ministères

L'EERV reconnaît le principe des passerelles entre les ministères pastoral, diaconal et spécialisé. Elle encourage des personnes à effectuer des passerelles selon les besoins de l'Église et les compétences des personnes. Elle en confie l'accompagnement à l'ORH.

Décision 10. Délégations pastorales

D'un commun accord avec la personne concernée, l'EERV peut accorder via l'ORH quatre types de délégation pastorale ; une directive du CS en précise les conditions pour l'obtenir :

- Délégation pastorale pour le culte paroissial (y compris sacrements).
- Délégation pastorale pour célébrations en institution, en aumônerie ou dans un pôle (y compris sacrements).
- Délégation pastorale pour la présidence des bénédictions de mariage
- Délégation pastorale pour la présidence des services funèbres.

Décision 11. Délégations diaconales

L'EERV peut accorder via l'ORH une délégation diaconale lorsqu'un pasteur ou un ministre spécialisé accomplira principalement des tâches de compétence diaconale pendant une période limitée.

III Politique ecclésiale en matière de ressources humaines

Décision 12. Équipes ministérielles

L'EERV soutient chaque équipe ministérielle pour qu'elle puisse se répartir les responsabilités et les tâches découlant des quatre domaines de la mission et du tableau de la décision 7.

Décision 13 Soutien aux membres des conseils paroissiaux

L'EERV soutient les membres laïques, non professionnels engagés par l'EERV, dans les conseils paroissiaux, par une indemnité, ainsi que par un accompagnement et un accès à une offre de formation leur permettant d'accomplir pleinement leur mandat. Le CS en fixe les critères et conditions dans une directive.